

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale

165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 23 juin 2017

Le MLPS appelle M. Macron à annoncer aux Français la fin du monopole de la sécurité sociale

En disposant qu'une mutuelle doit désormais indiquer « son numéro SIREN » et non plus « son numéro d'immatriculation au registre national des mutuelles », l'ordonnance du 4 mai 2017 confirme que les caisses de sécurité sociale sont bien des mutuelles et qu'elles exercent donc leur activité en concurrence.

Le numéro SIREN d'un organisme de sécurité sociale constitue à présent son numéro d'immatriculation en qualité de mutuelle.

Cette précision a toute son importance, car pour tenter de préserver leur monopole, les caisses de sécurité sociale affirment toutes avec force qu'elles ne sont pas des mutuelles.

Or il suffit de consulter le répertoire SIRENE de l'INSEE pour se procurer les documents relatifs à chaque caisse de sécurité sociale française. Ils sont strictement identiques, quelle que soit la caisse, seul le numéro changeant. Tous comportent la mention « activités générales de sécurité sociale ».

Le MLPS émet les plus sévères critiques contre les gouvernements successifs qui ont dissimulé aux Français la véritable nature des caisses de sécurité sociale et les ont ainsi empêchés de faire valoir leur droit à la liberté de la protection sociale.

Le MLPS appelle le président de la République à prononcer une déclaration solennelle où la vérité sera enfin dite. A défaut, le changement annoncé par le nouveau chef de l'Etat et son engagement de « dire la vérité » n'auront été qu'une illusion.